



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Financez directement nos formations éligibles !

L'Institut Universitaire de Technologie d'Amiens a déjà formé plus de
28 650 diplômés

En 2022-2023 l'IUT compte :

2 100
étudiants

124
enseignants
universitaires

209
enseignants de la profession qui
dispensent plus de 20% de la pédagogie

56
personnels administratifs,
techniques et de service

L'offre de formation des IUT évolue

Le DUT devient le BUT : le Diplôme universitaire de Technologie (DUT) évolue et se transforme en Bachelor Universitaire de Technologie, le B.U.T.

Le B.U.T. devient donc le nouveau diplôme de référence des IUT : un parcours intégré en 3 ans, sans sélection supplémentaire pour atteindre le grade licence. Ces formations peuvent se suivre en Alternance.

Les Objectifs de la TA

La première collecte de ce solde interviendra via la Déclaration Sociale Nominative (DSN) des employeurs en avril 2023 ; les sommes collectées par les URSSAF et les MSA seront reversées à la Caisse des Dépôts (CDC).

Versement pour la plateforme

Après affectation par les entreprises par l'intermédiaire d'une plateforme intitulée SoltéA, la CDC versera les fonds aux formations/organismes habilités à percevoir ce solde.

C'est à vous de choisir le bénéficiaire !

Lors de votre versement et pour vos déclarations, vous aurez besoin de renseigner l'identifiant d'Unité administrative d'immatriculation (UAI) de l'établissement bénéficiaire. Le code UAI IUTAMIENS est le suivant : 0801265R

Vous pouvez, si vous le souhaitez, cibler une ou plusieurs formations en indiquant son intitulé lors de votre versement.

CONTACT

Directeur : Laurent LAHOUCHE - Tél. 03 22 53 40 11
Directeur Administratif : Caroline Gueroult - Tél. 03 22 53 40 20

Relations Extérieures : Caroline Bohain - Tél. 03 22 53 40 30
Comptabilité Taxe d'Apprentissage : Tél. 03 22 53 40 02

Toutes nos formations sur www.iut-amiens.fr